

## RC-5/14 : Financement et budget pour l'exercice biennal 2012-2013

*La Conférence des Parties,*

Notant le règlement financier amendé de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention, adopté dans la décision SC-5/1,

1. *Approuve* le programme d'activités et le budget opérationnel pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 3 740 876 dollars pour 2012 et de 3 803 087 dollars pour 2013, aux fins énoncées au tableau 1 de la présente décision, présentées par rubrique budgétaire au tableau 2;
2. *Autorise* les Secrétaires exécutifs du secrétariat de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (ci-après dénommés les Secrétaires exécutifs), à engager des dépenses à hauteur du montant approuvé pour le budget opérationnel, en prélevant sur les liquidités disponibles;
3. *Invite* les organes directeurs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à continuer d'apporter leur soutien financier ou autre au fonctionnement de la Convention et de son secrétariat au cours de la période 2012-2013;
4. *Se félicite* des contributions annuelles continues de 600 000 euros chacune versées au secrétariat par l'Italie et la Suisse, les gouvernements hôtes, pour couvrir les dépenses prévues;
5. *Prend note* de l'engagement pris par le Gouvernement italien dans un communiqué adressé aux Secrétaires exécutifs le 22 juin 2011 à rembourser au secrétariat, d'ici juillet 2011, le montant de 452 461 euros dus au titre de ses arriérés de contributions en tant que pays hôte;
6. *Invite* le Gouvernement italien à verser le solde de ses arriérés de contributions en tant que pays hôte selon le calendrier suivant : 250 000 euros avant le 30 septembre 2011; 250 000 euros avant le 30 novembre 2011; et le solde de 525 583,89 euros avant le 30 avril 2012;
7. *Prend note* du fait que le versement des arriérés de contributions de pays hôte dus par l'Italie servira, entre autres, à permettre au secrétariat de remplir ses fonctions prévues au paragraphe 2 de l'article 19 de la Convention, notamment aider les Parties, en particulier les Parties qui sont des pays en développement, sur demande, à appliquer la Convention;
8. *Demande* au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à titre exceptionnel et selon que de besoin, d'autoriser l'emprunt de ressources financières à hauteur de 500 000 dollars maximum pour permettre le fonctionnement continu et ininterrompu du secrétariat, en attendant le remboursement des arriérés de contributions de pays hôte dus par l'Italie;
9. *Demande* au Gouvernement italien de se conformer aux clauses de son offre faite à la première réunion de la Conférence des Parties de co-accueillir avec le Gouvernement suisse le secrétariat en 2012 et au cours des années ultérieures;
10. *Décide*, à titre exceptionnel, de ne pas approuver un tableau des effectifs mais plutôt, de prendre note du tableau indicatif des effectifs du secrétariat pour l'exercice biennal 2012-2013 présenté au tableau 5, ce dernier étant utilisé aux fins d'estimation des coûts pour établir le budget général;
11. *Autorise* les Secrétaires exécutifs à déterminer, d'une manière souple, les niveaux, le nombre et la structure du personnel du secrétariat, à condition que les Secrétaires exécutifs restent dans les limites du budget général pour l'exercice biennal 2012-2013;
12. *Adopte* le barème indicatif des quotes-parts pour la répartition des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013, énoncé dans le tableau 4 de la présente décision, et autorise les Secrétaires exécutifs, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financières de l'ONU, à ajuster ce barème afin d'y inclure toutes les Parties pour lesquelles la Convention entrera en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour 2012, et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013, pour 2013;
13. *Décide* de maintenir le montant de la réserve du Fonds de roulement à 15 % de la moyenne annuelle des budgets opérationnels pour 2012-2013;

14. *Note avec préoccupation* qu'un certain nombre de Parties n'ont toujours pas versé leurs contributions au budget opérationnel pour 2010 et pour les exercices antérieurs, contrairement aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 15 du règlement financier, et prie instamment les Parties de verser promptement leurs contributions, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier de l'année pour laquelle les contributions sont dues;

15. *Décide*, en ce qui concerne les quotes-parts et les contributions de pays hôte dues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, que chacune des Parties ayant des arriérés de contributions de deux ou plusieurs années, ne sera pas admissible pour devenir membre du Bureau de la Conférence des Parties ou membre de ses organes subsidiaires. Ceci ne s'applique pas aux Parties qui comptent parmi les pays les moins avancés ou qui sont des petits États insulaires en développement, ou aux Parties qui ont accepté et qui respectent un calendrier de paiement;

16. *Prend note* du montant estimatif des dépenses prévues au tableau 3 pour les activités financées au titre de la Convention par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention et prie instamment les Parties et les observateurs de verser des contributions à ce Fonds;

17. *Décide* de prolonger les fonds d'affectation spéciale de la Convention jusqu'au 31 décembre 2013 et prie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de prolonger ces fonds pour l'exercice biennal 2012-2013, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

18. *Prend note avec préoccupation* du niveau des fonds disponibles au Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la participation des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties qui sont des pays à économie en transition, aux réunions de la Convention;

19. *Prend note* de la suggestion faite par le Gouvernement suisse d'affecter 50 % de sa contribution annuelle de pays hôte au Fonds général d'affectation spéciale et 50 % au Fonds d'affectation spéciale, afin d'assurer une large participation des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties qui sont des pays à économie en transition, aux réunions de la Conférence des Parties et d'appuyer les activités conjointes entreprises par les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm;

20. *Décide* d'examiner plus avant cette suggestion à sa sixième réunion;

21. *Prie instamment* les Parties et les autres parties prenantes en mesure de le faire de verser urgemment des contributions au Fonds d'affectation spéciale afin d'assurer une large participation des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que des Parties qui sont des pays à économie en transition, aux réunions de la Conférence des Parties et pour les activités conjointes entreprises par les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm;

22. *Prie* les Secrétaires exécutifs d'encore améliorer, en gardant à l'esprit la décision SC-4/34, l'efficacité de l'utilisation des ressources financières et humaines, conformément aux priorités établies par la Conférence des Parties, et de faire rapport sur le résultat de leurs efforts;

23. *Prie* les Secrétaires exécutifs d'établir un budget pour l'exercice biennal 2014-2015, pour examen par la Conférence des Parties à sa sixième réunion ordinaire, en expliquant les principes fondamentaux et les principales hypothèses sur lesquels repose le budget, et en présentant les dépenses pour l'exercice biennal 2014-2015 en respectant la structure programmatique, ainsi qu'en les présentant par rubrique budgétaire;

24. *Note* qu'il est nécessaire de faciliter l'établissement des priorités en donnant aux Parties, en temps utile, des informations sur les incidences budgétaires des différentes options à l'étude et, à cette fin, prie les Secrétaires exécutifs d'inclure dans le projet de budget opérationnel pour l'exercice biennal 2014-2015 trois scénarios budgétaires différents, à savoir :

- a) Leur évaluation du taux de croissance requis du budget opérationnel pour financer toutes les propositions soumises à la Conférence des Parties ayant des incidences budgétaires;
- b) Le maintien du budget opérationnel à son niveau de 2012-2013 en termes nominaux;
- c) Une augmentation du budget opérationnel de 5 % en termes nominaux par rapport au budget de l'exercice biennal 2012-2013;

25. *Prie* les Secrétaires exécutifs de présenter, à la sixième réunion ordinaire de la Conférence des Parties, le cas échéant, une estimation du coût des activités ayant des incidences

budgétaires qui n'étaient pas prévues dans le projet de programme de travail, mais qui le sont dans les projets de décision proposés, avant l'adoption de ces décisions par la Conférence des Parties;

26. *Prie* le Directeur exécutif de demander la réalisation par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU d'un audit sur la coordination et la coopération des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et de présenter le rapport de cet audit à la Conférence des Parties, pour examen à sa sixième réunion ordinaire en 2013.

Tableau 1

## A. Budget-programme pour 2012–2013 (en dollars)

## Préparation et conduite des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires

Numéro des activités*	Activités	Année 2012			Année 2013							
		Montant			Source de financement			Montant			Source de financement	
		Dépenses de personnel	Autres dépenses	Montant total	Fonds d'affectation spéciale RO	Fonds d'affectation spéciale RV	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Montant total	Fonds d'affectation spéciale RO	Fonds d'affectation spéciale RV	
1	Sixième réunion de la Conférence des Parties. Durée : 5 jours.	185 202	310 000	495 202	495 202	-	332 960	805 000	1 137 960	637 960	500 000	
2	<b>Huitième et neuvième réunions du Comité d'étude des produits chimiques.</b> Durée : 5 jours chacune.	216 069	217 500	433 569	433 569	-	225 389	217 500	442 889	442 889	-	
3	<b>Réunions annuelles du Bureau</b> : une réunion ordinaire du Bureau de la Convention de Rotterdam en 2012 et une réunion conjointe des Bureaux en 2013.	12 347	14 000	26 347	26 347	-	12 806	14 000	26 806	26 806	-	
4 (synergie 6)	Appui aux travaux des organes scientifiques des conventions et à la coordination entre eux, et identification des questions d'intérêt commun et des liens entre les conventions. Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BC : 6 650 \$ et BD : 15 000 \$ par an; <b>Rotterdam : RO : 6 650 \$ et RV : 25 000 \$ par an</b> ; et Stockholm : SC : 6 700 \$ et SV : 25 000 \$ par an; total : 20 000 \$ et 65 000 \$ par an.	24 694	31 650	56 344	31 344	25 000	25 612	31 650	57 262	32 262	25 000	
	<b>A. Pochette d'information</b>											

<b>5</b>	Examiner le contenu et les éléments de la pochette d'information, élaborer de nouveaux matériels et mettre à jour les principales publications, et les mettre à disposition dans un format électronique; examiner les éventuelles opportunités de formation. (La partie conjointe est comptabilisée au titre du budget conjoint sous S1).	46 419	72 500	118 919	71 419	47 500	46 092	67 500	113 592	66 092	47 500
<b>6</b> (synergie 1)	Élaborer une panoplie d'outils et des outils de formation électroniques et mettre à jour ceux qui existent déjà. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BC : 8 400 \$ et BD : 82 500 \$ par an; Rotterdam : RO : 8 300 \$ et RV : 100 000 \$ par an; et Stockholm : SC : 8 300 \$ et SV : 132 500 \$ par an; total : 25 000 \$ et 315 000 \$ par an.</i>	74 081	108 300	182 381	82 381	100 000	76 837	108 300	185 137	85 137	100 000
<b>7</b>	Mettre à jour et reproduire le texte de la Convention.	31 485	20 000	51 485	51 485	-	-	-	-	-	-
<b>8</b> (synergie 7)	Mettre à jour les directives techniques générales sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets de polluants organiques persistants afin d'y inclure les nouveaux polluants organiques persistants. <i>Proposée pour cofinancement par deux conventions : Bâle : BD : 17 500 \$ par an; Stockholm : SV : 20 000 \$ par an; total : 37 500 \$ par an.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>9</b> (synergie 14)	Publications : produire et diffuser différentes publications juridiques et techniques. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BC : 19 150 \$ par an; Rotterdam : RO : 19 150 \$ par an; et Stockholm : SC : 19 200 \$ par an; total : 57 500 \$ par an.</i>	12 347	19 150	31 497	31 497	-	12 806	19 150	31 956	31 956	-
	<b>B. Réunions nationales et sous-régionales</b>										
<b>10</b> (synergie)	Programmes de renforcement des capacités : mettre en place et fournir une	69 142	106 700	175 842	75 842	100 000	71 715	106 700	178 415	78 415	100 000

2)	assistance sur la base des besoins recensés au niveau régional et national. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BC : 6 650 \$ et BD : 115 000 \$ par an; Rotterdam : RO : 6 700 \$ et RV : 100 000 \$ par an; et Stockholm : SC : 6 650 \$ et SV : 120 000 \$ par an; total : 20 000 \$ et 335 000 \$ par an.</i>										
11 (synergie 15)	Établissement des rapports nationaux. <i>Proposée pour cofinancement par deux conventions : Bâle : BD : 45 000 \$ en 2012 et 50 000 \$ en 2013; et Stockholm : SV : 45 000 \$ en 2012 et 50 000 \$ en 2013; total : 90 000 \$ en 2012 et 100 000 \$ en 2013.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 *	Élaborer des outils axés sur l'action, y compris des outils électroniques, afin d'identifier et de décrire des éléments pour des activités et stratégies nationales en vue de l'application de la Convention de Rotterdam, notamment un service d'assistance du secrétariat, des vidéoconférences, un examen complet indépendant et des formations pratiques ou réunions organisées au niveau sous-régional. (La partie conjointe est comptabilisée au titre des activités conjointes sous S3).	91 366	95 000	186 366	91 366	95 000	92 204	95 000	187 204	92 204	95 000
13 (synergie 3)	Projets de renforcement des capacités en matière de synergie aux fins de la mise en place de cadres institutionnels nationaux pour l'application des conventions; fournir une assistance technique par l'intermédiaire des Centres régionaux et en coopération et coordination avec les Bureaux sous-régionaux de la FAO et du PNUE. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BC : 9 150 \$ en 2012 et 10 800 \$ en 2013, BD : 259 000 \$ par an; Rotterdam : RO : 0 \$ et RV : 120 000 \$ par an; Stockholm : SC : 9 150 \$ en 2012 et 10 900 \$ en 2013, SV : 269 000 \$ par an; total :</i>	61 734	120 000	181 734	61 734	120 000	64 031	120 000	184 031	64 031	120 000

	60 000 \$ pour 2012-2013 et 600 000 \$ par an.										
14 *	Renforcer les capacités nationales liées aux préparations pesticides extrêmement dangereuses, y compris en facilitant les projets pilotes.	55 561	285 000	340 561	55 561	285 000	56 347	195 000	251 347	56 347	195 000
15 *	Élaborer des programmes et fournir des formations afin d'aider les Parties sur des questions spécifiques, sur demande; organiser des formations axées sur les obligations de base au titre de la Convention, en particulier pour les nouvelles Parties et celles rencontrant des difficultés; envisager l'élaboration d'outils de formation électroniques, le cas échéant (dans le cadre des panoplies d'information).	9 877	75 000	84 877	9 877	75 000	10 245	75 000	85 245	10 245	75 000
16 *	Préparer des notifications de mesures de réglementation finales afin de renforcer les capacités des pays à élaborer et soumettre des notifications, y compris une documentation appropriée des décisions nationales.	19 755	92 000	111 755	19 755	92 000	19 209	80 000	99 209	19 209	80 000
17 *	Organiser des activités de formation douanière, avec des liens éventuels avec des activités pertinentes liées aux produits chimiques, et établir un lien avec S3 et 9 (réunions avec des partenaires commerciaux), le cas échéant.	41 979	150 000	191 979	41 979	150 000	40 980	50 000	90 980	40 980	50 000
18 N (nouveau)*	Organiser des ateliers d'orientation aux fins de la participation effective aux travaux du Comité d'étude des produits chimiques, et établir un lien avec S6.	11 524	25 000	36 524	11 524	25 000	11 312	25 000	36 312	11 312	25 000
19 (synergie 8)	<b>Réunions annuelles conjointes :</b> organiser des réunions pour les responsables régionaux de la FAO et du PNUE et les directeurs ou coordinateurs des Centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm en vue d'élaborer des stratégies régionales et d'identifier des opportunités pour le développement d'activités conjointes, en	24 694	22 500	47 194	24 694	22 500	25 612	22 500	48 112	25 612	22 500

	particulier les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Une réunion par an pour un coût total de 100 000 \$ par an pour les trois conventions. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BD : 37 500 \$ par an; Rotterdam : RV : 22 500 \$ par an; Stockholm : SV : 40 000 \$ par an; total : 100 000 \$ par an.</i>										
<b>20</b> (synergie 9)	Faciliter la coopération Sud-Sud par l'intermédiaire des Centres régionaux en traitant des questions prioritaires spécifiques liées aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et/ou de Stockholm. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BD : 10 000 \$ par an; Rotterdam : RV : 20 000 \$ par an; Stockholm : SV : 20 000 \$ par an; total : 50 000 \$ par an.</i>	12 347	20 000	32 347	12 347	20 000	12 806	20 000	32 806	12 806	20 000
<b>21</b> (synergie 4)	Instaurer des partenariats stratégiques avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, notamment pour la gestion et l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, des polluants organiques persistants et d'autres substances dangereuses. <i>Proposée pour cofinancement par deux conventions : Bâle : BD : 100 000\$ par an; Stockholm : SV : 100 000 \$ par an, total : 200 000\$ par an.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>C. Travaux sur les produits chimiques industriels</b>										
<b>22 *</b>	Continuer d'élaborer, en collaboration avec le Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et d'autres partenaires compétents, un programme relatif aux produits chimiques industriels.	87 662	190 000	277 662	87 662	190 000	90 924	122 500	213 424	90 924	122 500



	<b>D. Partenaires dans la fourniture d'assistance technique au niveau régional</b>										
23 *	Élaborer et appliquer une approche visant à identifier un nombre limité (maximum 20) d'experts techniques provenant des différentes régions pour travailler en collaboration avec le secrétariat dans l'organisation d'activités d'assistance technique; convoquer une réunion afin de permettre aux experts de coordonner l'organisation de ces activités.	29 632	50 000	79 632	29 632	50 000	25 612	-	25 612	25 612	-
24	Intégrer des éléments appropriés spécifiques à la Convention de Rotterdam dans divers projets de terrain du programme de gestion des pesticides de la FAO et fournir un appui technique à des réunions ordinaires d'entités régionales liées à la gestion des pesticides et des produits chimiques afin de mieux traiter et inclure des éléments spécifiques à la Convention de Rotterdam; y compris la poursuite de la coopération avec l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires.	53 092	152 500	205 592	53 092	152 500	58 907	98 500	157 407	58 907	98 500
25 (synergie 5)	Travailler avec les Bureaux de liaison régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie en collaboration avec des partenaires clés.	14 816	-	14 816	14 816	-	15 367	-	15 367	15 367	-
	<b>E. Communication et sensibilisation du public</b>										
26	Réunions de sensibilisation du public : mettre en œuvre des activités de communication, y compris des activités spécifiquement liées à la Convention de Rotterdam, par exemple, la campagne « Right to know ». (La partie conjointe est comptabilisée au titre du budget conjoint sous S14 et S15).	28 398	70 000	98 398	28 398	70 000	30 735	30 000	60 735	30 735	30 000

<b>27</b>	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication (spécifiquement liée à la Convention de Rotterdam).	53 091	40 000	93 091	53 091	40 000	55 067	20 000	75 067	55 067	20 000
<b>28</b> (synergie 12 et 13)	Activités conjointes de communication et de sensibilisation. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BD : 22 000 \$ par an; Rotterdam : RV : 31 000 \$ par an; Stockholm : SV : 38 000 \$ par an; total : 91 000 \$ par an.</i>	61 734	31 000	92 734	61 734	31 000	64 030	31 000	95 030	64 030	31 000
<b>F. Gestion des connaissances et de l'information</b>											
<b>29 *</b>	Soutenir les Parties dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause et de l'application des dispositions de la Convention relatives à l'échange d'informations par l'examen des informations transmises et une liaison concernant les autorités nationales désignées, les points de contact officiels, les mesures de réglementation finales, les préparations pesticides extrêmement dangereuses et les réponses des pays concernant les importations. (Établir un lien avec S10 : centre d'échange).	135 815	-	135 815	135 815	-	131 904	-	131 904	131 904	-
<b>30</b>	Base de données PIC.	90 132	10 000	100 132	100 132	-	87 082	10 000	97 082	97 082	-
<b>31</b>	Circulaire PIC.	101 244	30 000	131 244	131 244	-	96 046	30 000	126 046	126 046	-
<b>32</b>	Documents d'orientation des décisions : traduction dans 3 langues.	66 313	45 000	111 313	111 313		68 793	15 000	83 793	83 793	-
<b>33</b>	Site Internet de la Convention de Rotterdam : traduction en français et en espagnol uniquement. (La partie conjointe est comptabilisée au titre du budget conjoint sous S12).	41 979	37 000	78 979	53 979	25 000	38 418	37 000	75 418	50 418	25 000
<b>34</b> (synergie 10)	Centre d'échange conjoint. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BC : 28 000 \$ et BD : 37 600 \$ par an; Rotterdam : RO :</i>	123 468	59 500	182 968	143 468	39 500	125 500	59 500	185 000	145 500	39 500

	<i>0 \$ et RV : 39 500 \$ par an; Stockholm : SC : 28 000 \$ et SV : 39 500 \$ par an; total : 127 500 \$ par an.</i>										
<b>35</b> (synergie 11)	Services conjoints de technologie de l'information. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BD : 0 \$; Rotterdam : RO : 31 500 \$ par an et RV : 0 \$; Stockholm : SC : 31 500 \$ par an et SV : 80 000 \$; total : 63 000 \$ par an et 80 000 \$.</i>	18 520	31 500	50 020	50 020	-	19 209	31 500	50 709	50 709	-
	<b>G. Direction exécutive, gestion et planification stratégique</b>										
<b>36</b>	Fournir des conseils en matière de politique générale ainsi que des conseils juridiques aux Parties.	24 694	-	24 694	24 694	-	28 174	-	28 174	28 174	-
<b>37</b>	Assurer la gestion générale du Secrétariat.	55 561	35 000	90 561	90 561	-	56 347	35 000	91 347	91 347	-
<b>38</b>	Assurer la gestion financière et administrative du Secrétariat.	43 214	-	43 214	43 214	-	43 541	-	43 541	43 541	-
<b>39</b>	Travailler en coopération et en coordination avec des partenaires, y compris d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et organisations intergouvernementales.	27 163	10 000	37 163	37 163	-	23 051	10 000	33 051	33 051	-
<b>40</b>	Contribuer aux activités liées aux produits chimiques de la FAO et du PNUE.	32 102	10 000	42 102	42 102	-	23 051	10 000	33 051	33 051	-
<b>41</b>	Mobiliser des fonds pour les activités prévues au titre du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (RV).	54 326	20 000	74 326	74 326	-	58 908	20 000	78 908	78 908	-
<b>42</b> (synergie 16)	<b>Mobilisation des ressources</b> : élaborer et mettre en oeuvre des stratégies conjointes de mobilisation des ressources et de collecte de fonds; établir des profils des donateurs et des partenaires; assurer un contrôle des activités et la communication des informations conformément aux conditions fixées par les donateurs; rencontrer les donateurs. <i>Proposée pour</i>	7 408	15 000	22 408	22 408	-	7 684	15 000	22 684	22 684	-

	<i>cofinancement par les trois conventions : Bâle : BC : 15 000 \$ par an; Rotterdam : RO : 15 000 \$ par an; et Stockholm : SC : 15 000 \$ par an; total : 45 000 \$ par an.</i>										
<b>43</b> (synergie 17)	Apporter un soutien à l'examen des décisions sur les synergies. <i>Proposée pour cofinancement par les trois conventions : Bâle : BC : 10 350 \$ en 2012; Rotterdam : RO : 10 300 \$ en 2012; et Stockholm : SC : 10 350 \$ en 2012; total : 31 000 \$ en 2012.</i>	6 173	10 300	16 473	16 473	-	2 561	-	2 561	2 561	-
	<b>H. Matériel, fournitures et services de bureau</b>										
<b>44</b>	Achat de matériel consommable, y compris des fournitures de bureau, de l'encre pour imprimante et des articles de papeterie.	27 163	30 000	57 163	57 163	-	24 332	30 000	54 332	54 332	-
<b>45</b>	Achat de matériel de bureau non consommable, y compris des fournitures. (La partie conjointe pour le matériel informatique et les logiciels ainsi que pour les licences requises est comptabilisée au titre des activités conjointes sous S11).	27 163	19 000	46 163	46 163	-	24 332	14 000	38 332	38 332	-
<b>46</b>	Location et entretien du matériel, communication, courrier électronique et frais d'affranchissement.	27 163	47 500	74 663	74 663	-	24 332	47 500	71 832	71 832	-
<b>47</b>	Location de locaux à usage de bureaux, y compris l'électricité et le nettoyage.	27 163	65 000	92 163	92 163	-	24 332	65 000	89 332	89 332	-
		2 265 806	2 792 600	5 058 406	3 303 406	1 755 000	2 385 204	2 783 800	5 169 004	3 347 504	1 821 500

**Note :**

N = Nouvelle activité inscrite au projet de programme de travail pour 2012–2013

() = Ancien numéro de l'activité dans le programme de travail approuvé pour 2009–2011

P = Priorité

S = Synergie/activité conjointe

\* = Activité modifiée

Tableau 2

## Tableau récapitulatif des dépenses totales par rubrique budgétaire (en dollars)

	Budget RO 2009	Budget RO 2010	Budget RO 2011	Total exercice triennal 2009-2011	Budget RO 2012	Budget RO 2013	Total exercice biennal 2012-2013
10 Élément personnel de projet							
11 Personnel de projet							
1199 Total	1 795 685	1 867 513	1 942 215	5 605 413	1 831 273	1 933 289	3 764 563
12 Consultants							
1201 Information dans le cadre de l'application de la Convention : assistance aux Parties	-	-	-	-	-	-	-
1202 Dépenses de base du secrétariat : consultants	90 000	85 000	45 000	220 000	27 000	22 000	49 000
1280 Consultants : conjoint : outils d'assistance technique/de formation	-	-	-	-	8 300	8 300	16 600
1281 Consultants : conjoint : questions scientifiques et techniques	-	-	-	-	20 000	20 000	40 000
1282 Consultants : conjoint : mise en place du centre d'échange	-	-	-	-	6 650	6 650	13 300
1285 Consultants : conjoint : modalités d'examen	-	-	-	-	5 300	-	5 300
1299 Total	90 000	85 000	45 000	220 000	67 250	56 950	124 200
13 Appui administratif							
Agent des services généraux							
<i>Total partiel, agents de l'appui administratif</i>	<i>521 878</i>	<i>542 753</i>	<i>564 463</i>	<i>1 629 094</i>	<i>434 533</i>	<i>451 914</i>	<i>886 447</i>
1305 Services de conférence : réunions de la Conférence des Parties	150 000	230 000	245 000	625 000	310 000	275 000	585 000
1331 Services de conférence : Comité d'étude des produits chimiques	110 000	110 000	110 000	330 000	110 000	110 000	220 000
1399 Total	781 878	882 753	919 463	2 584 094	854 533	836 914	1 691 447
16 Frais de voyage en mission							
1601 Déplacements officiels	155 000	150 000	139 000	444 001	87 500	117 500	205 000
1680 Déplacements officiels (conjoint : renforcement des capacités au niveau régional)	-	-	-	-	6 700	6 700	13 400
1681 Déplacements officiels (conjoint : gestion générale)	-	-	-	-	15 000	15 000	30 000
1699 Total	155 000	150 000	139 000	444 001	109 200	139 200	248 400
1999 Total pour l'élément	2 822 564	2 985 267	3 045 677	8 853 508	2 862 256	2 966 353	5 828 609
20 Élément sous-traitance							
23 Sous-traitance avec des sociétés commerciales							

	Budget RO 2009	Budget RO 2010	Budget RO 2011	Total exercice triennal 2009–2011	Budget RO 2012	Budget RO 2013	Total exercice biennal 2012–2013
2311 Dépenses de base du secrétariat : ligne dédiée	20 000	20 000	20 000	60 000	-	-	-
<b>2199 Total</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2999 Total pour l'élément</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>30 Élément formation</b>							
<b>33 Réunions/conférences</b>							
3301 Frais de voyage des participants : réunion du Bureau	12 500	12 500	25 000	50 000	14 000	14 000	28 000
3302 Frais de voyage des experts du Comité d'étude des produits chimiques	90 000	90 000	90 000	270 000	90 000	90 000	180 000
3304 Frais de voyage des participants au Comité de contrôle du respect	36 600	36 600	36 600	109 800	-	-	-
<b>3399 Total</b>	<b>139 100</b>	<b>139 100</b>	<b>151 600</b>	<b>429 800</b>	<b>104 000</b>	<b>104 000</b>	<b>208 000</b>
<b>3999 Total pour l'élément</b>	<b>139 100</b>	<b>139 100</b>	<b>151 600</b>	<b>429 800</b>	<b>104 000</b>	<b>104 000</b>	<b>208 000</b>
<b>40 Élément matériel et locaux</b>							
<b>41 Matériel consommable</b>							
4101 Matériel de bureau : papier, cartouches d'encre, disquettes, CD-ROM	24 000	24 000	24 000	72 000	30 000	30 000	60 000
<b>4199 Total</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>72 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>60 000</b>
<b>42 Matériel non consommable</b>							
4201 Dépenses de base du secrétariat : matériel informatique et logiciels	54 000	54 000	35 000	143 000	19 000	14 000	33 000
4280 Matériel de bureau : matériel informatique et logiciels : services conjoints de TI					31 500	31 500	63 000
<b>4299 Total</b>	<b>54 000</b>	<b>54 000</b>	<b>35 000</b>	<b>143 000</b>	<b>50 500</b>	<b>45 500</b>	<b>96 000</b>
<b>43 Locaux</b>							
4301 Location des bureaux/locaux	39 700	39 700	44 600	124 000	65 000	65 000	130 000
<b>4399 Total</b>	<b>39 700</b>	<b>39 700</b>	<b>44 600</b>	<b>124 000</b>	<b>65 000</b>	<b>65 000</b>	<b>130 000</b>
<b>4999 Total pour l'élément</b>	<b>117 700</b>	<b>117 700</b>	<b>103 600</b>	<b>339 000</b>	<b>145 500</b>	<b>140 500</b>	<b>286 000</b>
<b>52 Établissement de rapports</b>							
Autres fonctions du secrétariat : impression des documents							
5201 d'orientation des décisions dans les langues officielles de l'ONU	5 000	5 000	5 000	15 000	45 000	15 000	60 000
5211 Information dans le cadre de l'application de la Convention : pochette d'information	40 000	40 000	40 000	120 000	20 000	20 000	40 000
5212 Autres fonctions du secrétariat : traduction/impression des Circulaires PIC	30 000	30 000	30 000	90 000	30 000	30 000	60 000
5214 Impression d'autres supports : réimpression et nouvelles publications	85 000	85 000	85 000	255 000	20 000	-	20 000
5280 Traduction et publication : conjoint : publications	-	-	-	-	19 150	19 150	38 300

	Budget RO 2009	Budget RO 2010	Budget RO 2011	Total exercice triennal 2009–2011	Budget RO 2012	Budget RO 2013	Total exercice biennal 2012–2013
5282 Traduction et publication : conjoint : modalités d'examen	-	-	-	-	5 000	-	5 000
<b>5299 Total</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>	<b>480 000</b>	<b>139 150</b>	<b>84 150</b>	<b>223 300</b>
<b>53 Divers</b>							
5301 Dépenses de base du secrétariat : communications, frais d'affranchissement, etc.,	24 000	24 000	24 000	72 000	47 500	47 500	95 000
<b>5399 Total</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>72 000</b>	<b>47 500</b>	<b>47 500</b>	<b>95 000</b>
<b>54 Frais de représentation</b>							
5401 Frais de représentation	5 000	5 000	5 000	15 000	5 000	5 000	10 000
<b>5499 Total</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>15 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>10 000</b>
<b>5999 Total pour l'élément</b>	<b>189 000</b>	<b>189 000</b>	<b>189 000</b>	<b>567 000</b>	<b>191 650</b>	<b>136 650</b>	<b>328 300</b>
<b>Coûts directs des projets : budget opérationnel</b>	<b>3 288 364</b>	<b>3 451 067</b>	<b>3 509 877</b>	<b>10 249 308</b>	<b>3 303 406</b>	<b>3 347 504</b>	<b>6 650 910</b>
<b>Dépenses d'appui au programme du PNUE : 13 %</b>	<b>427 487</b>	<b>448 639</b>	<b>456 284</b>	<b>1 332 410</b>	<b>429 443</b>	<b>435 175</b>	<b>864 618</b>
<b>Total budget opérationnel</b>	<b>3 715 851</b>	<b>3 899 705</b>	<b>3 966 162</b>	<b>11 581 718</b>	<b>3 732 849</b>	<b>3 782 679</b>	<b>7 515 528</b>
<b>Augmentation de la réserve de trésorerie : 15 %</b>	<b>48 884</b>			<b>48 884</b>	<b>(15 421)</b>	<b>-</b>	<b>(15 421)</b>
<b>Augmentation de la réserve spéciale pour imprévus : indexé sur les fluctuations des barèmes des salaires</b>	<b>46 876</b>	<b>18 001</b>	<b>18 721</b>	<b>83 598</b>	<b>23 449</b>	<b>20 408</b>	<b>43 856</b>
<b>Total général</b>	<b>3 811 611</b>	<b>3 917 706</b>	<b>3 984 883</b>	<b>11 714 199</b>	<b>3 740 876</b>	<b>3 803 087</b>	<b>7 543 963</b>
Augmentation en pourcentage d'une année sur l'autre	9,2 %	2,8 %	1,7 %		-6,1 %	1,7 %	-4,5 %
Contribution du pays hôte	1 752 000	1 752 000	1 752 000	5 256 000	1 615 200	1 615 200	3 230 400
Utilisation du solde	25 000	75 000	50 000	150 000	-	-	-
<b>Montant à financer par les Parties</b>	<b>2 034 611</b>	<b>2 090 706</b>	<b>2 182 883</b>	<b>6 308 199</b>	<b>2 125 676</b>	<b>2 187 887</b>	<b>4 313 563</b>
Augmentation en pourcentage d'une année sur l'autre	3,4 %	2,8 %	4,4 %		-2,6 %	2,9 %	0,9 %

\* La somme de 1 200 000 euros équivaut, pour 2012–2013, à 1 634 877 dollars au taux de change de 1,362 appliqué par l'ONU au 1<sup>er</sup> février 2011. Cette somme révisée en utilisant le taux de change moyen de 1,346 appliqué par l'ONU (moyenne €=\$ pour la période allant de janvier 2010 à mai 2011) s'élève à 1 615 200 dollars.

**Tableau 3****Budget afférent aux contributions volontaires pour 2012–2013 (en dollars)****Tableau récapitulatif des dépenses totales par rubrique budgétaire**

	Budget RV 2009	Budget RV 2010	Budget RV 2011	Total pour l'exercice triennal 2009–2011	Budget RV 2012	Budget RV 2013	Total pour l'exercice biennal 2012–2013
<b>10 Élément personnel de projet</b>							
<b>12 Consultants</b>							
1202 Dépenses de base du secrétariat : consultants	10 000	10 000	-	20 000	188 250	76 250	264 500
1212 Information dans le cadre de l'application de la Convention : développement du site Internet	100 000	50 000	50 000	200 000	-	-	-
1215 Assistance technique : évaluation de la performance : travaux sur les indicateurs	20 000	-	-	20 000	-	-	-
1280 Consultants : conjoint : outils d'assistance technique/de formation	-	-	-	-	10 000	10 000	20 000
1281 Consultants : conjoint : renforcement des capacités au niveau national	-	-	-	-	19 000	19 000	38 000
1282 Consultants : conjoint : questions scientifiques et techniques	-	-	-	-	1 900	1 900	3 800
1285 Consultants : conjoint : mise en place du centre d'échange	-	-	-	-	28 400	28 400	56 800
<b>1299 Total</b>	<b>130 000</b>	<b>60 000</b>	<b>50 000</b>	<b>240 000</b>	<b>247 550</b>	<b>135 550</b>	<b>383 100</b>
<b>13 Services de conférence</b>							
1380 Services de conférence : conjoint : réunion annuelle des Centres régionaux			-	-	2 000	2 000	4 000
<b>1399 Total</b>			-	-	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>4 000</b>
<b>16 Frais de voyage en mission</b>							
1601 Déplacements officiels	-	-	-	-	80 000	80 000	160 000
1681 Déplacements officiels : conjoint : outils d'assistance technique/de formation			-	-	5 000	5 000	10 000
1682 Déplacements officiels : conjoint : renforcement des capacités au niveau régional			-	-	3 000	3 000	6 000
1683 Déplacements officiels : conjoint : renforcement des capacités au niveau national			-	-	12 000	12 000	24 000
1685 Déplacements officiels : conjoint : questions scientifiques et techniques	-	-	-	-	3 600	3 600	7 200
<b>1699 Total</b>			-	-	<b>103 600</b>	<b>103 600</b>	<b>207 200</b>
<b>1999 Total pour l'élément</b>	<b>130 000</b>	<b>60 000</b>	<b>50 000</b>	<b>240 000</b>	<b>353 150</b>	<b>241 150</b>	<b>594 300</b>



	Budget RV 2009	Budget RV 2010	Budget RV 2011	Total pour l'exercice triennal 2009-2011	Budget RV 2012	Budget RV 2013	Total pour l'exercice biennal 2012-2013
<b>20 Élément sous-traitance</b>							
2201 Sous-traitance	-	-	-	-	10 000	-	10 000
2280 Sous-traitance : conjoint : outils d'assistance technique/de formation	-	-	-	-	74 000	74 000	148 000
2281 Sous-traitance : conjoint : renforcement des capacités au niveau régional	-	-	-	-	96 000	96 000	192 000
2282 Sous-traitance : conjoint : renforcement des capacités au niveau national	-	-	-	-	85 000	85 000	170 000
2284 Sous-traitance : conjoint : questions scientifiques et techniques	-	-	-	-	6 000	6 000	12 000
2287 Sous-traitance : conjoint : coopération Sud-Sud	-	-	-	-	16 000	16 000	32 000
2288 Sous-traitance : conjoint : mise en place du centre d'échange	-	-	-	-	7 600	7 600	15 200
2289 Sous-traitance : conjoint : sensibilisation du public/Campagne pour une planète sûre	-	-	-	-	31 000	31 000	62 000
<b>2299 Total</b>	-	-	-	-	<b>325 600</b>	<b>315 600</b>	<b>641 200</b>
<b>2999 Total pour l'élément</b>	-	-	-	-	<b>325 600</b>	<b>315 600</b>	<b>641 200</b>
<b>30 Élément formation</b>							
<b>33 Réunions/conférences</b>							
3303 Réunions/ateliers	1 293 000	2 154 000	1 085 000	4 532 000	926 250	629 750	1 556 000
3311 Frais de voyage des participants aux réunions de la Conférence des Parties	-	-	500 000	500 000	-	500 000	500 000
3380 Frais de voyage des participants : conjoint : questions scientifiques et techniques	-	-	-	-	11 500	11 500	23 000
3382 Frais de voyage des participants : conjoint : réunion annuelle des Centres régionaux	-	-	-	-	20 500	20 500	41 000
<b>3399 Total</b>	<b>1 293 000</b>	<b>2 154 000</b>	<b>1 585 000</b>	<b>5 032 000</b>	<b>958 250</b>	<b>1 161 750</b>	<b>2 120 000</b>
<b>3999 Total pour l'élément</b>	<b>1 293 000</b>	<b>2 154 000</b>	<b>1 585 000</b>	<b>5 032 000</b>	<b>958 250</b>	<b>1 161 750</b>	<b>2 120 000</b>
<b>40 Élément matériel et locaux</b>							
<b>4200 Matériel non consommable</b>							
4281 Matériel de bureau : matériel informatique et logiciels : mise en place du centre d'échange	-	-	-	-	3 500	3 500	7 000
<b>4299 Total</b>	-	-	-	-	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>7 000</b>
<b>4999 Total pour l'élément</b>	-	-	-	-	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>7 000</b>
<b>52 Établissement de rapports</b>							
5213 Pochette d'information sur l'assistance technique	10 000	15 000	15 000	40 000	32 500	32 500	65 000
5214 Autres fonctions du secrétariat	-	-	-	-	60 000	45 000	105 000
5280 Établissement de rapports : conjoint	-	-	-	-	22 000	22 000	44 000
<b>5299 Total</b>	<b>10 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>40 000</b>	<b>114 500</b>	<b>99 500</b>	<b>214 000</b>

	Budget RV 2009	Budget RV 2010	Budget RV 2011	Total pour l'exercice triennal 2009-2011	Budget RV 2012	Budget RV 2013	Total pour l'exercice biennal 2012-2013
5999 Total pour l'élément	10 000	15 000	15 000	40 000	114 500	99 500	214 000
Coûts directs des projets : budget opérationnel	1 433 000	2 229 000	1 650 000	5 312 000	1 755 000	1 821 500	3 576 500
Dépenses d'appui au programme du PNUE : 13 %	186 290	289 770	214 500	690 560	228 150	236 795	464 945
<b>Total budget opérationnel</b>	<b>1 619 290</b>	<b>2 518 770</b>	<b>1 864 500</b>	<b>6 002 560</b>	<b>1 983 150</b>	<b>2 058 295</b>	<b>4 041 445</b>
<b>Total général</b>	<b>1 619 290</b>	<b>2 518 770</b>	<b>1 864 500</b>	<b>6 002 560</b>	<b>1 983 150</b>	<b>2 058 295</b>	<b>4 041 445</b>
Augmentation en pourcentage d'une année sur l'autre	28,1 %	55,5 %	-26,0 %		6,4 %	3,8 %	-7,8 %
Déduction de la réserve et du solde	-	-	-		-	-	-
Contribution du pays hôte	-	-	-		-	-	-
<b>Montant à financer par les Parties</b>	<b>1 619 290</b>	<b>2 518 770</b>	<b>1 864 500</b>	<b>6 002 560</b>	<b>1 983 150</b>	<b>2 058 295</b>	<b>4 041 445</b>
Augmentation en pourcentage d'une année sur l'autre	28,1 %	55,5 %	-26,0 %		6,4 %	3,8 %	-7,8 %

**Tableau 4**
**Barème indicatif des quotes-parts au Fonds général d'affectation spéciale (RO) pour le budget opérationnel pour l'exercice biennal 2012–2013 (en dollars)**
**Barème des quotes-parts pour 2012–2013**

Portion du budget opérationnel à financer par les contributions mises en recouvrement :

<b>2012</b>	<b>2 125 676</b>
<b>2013</b>	<b>2 187 887</b>

				<b>2012</b>	<b>2013</b>
				<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>	<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>
		<b>Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2010**</b>	<b>Barème avec plafond de 22 % et seuil de 0,01 %</b>		
		<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>		
<b>Contribution annoncée</b>					
1	Afrique du Sud	0,385	0,490	10 408	10 712
2	Albanie*	0,010	0,013	270	278
3	Allemagne	8,018	10,197	216 754	223 098
4	Antigua-et-Barbuda*	0,002	0,010	213	219
5	Arabie saoudite	0,830	1,056	22 438	23 094
6	Argentine	0,287	0,365	7 759	7 986
7	Arménie	0,005	0,010	213	219
8	Australie	1,933	2,458	52 256	53 785
9	Autriche	0,851	1,082	23 005	23 679
10	Belgique	1,075	1,367	29 061	29 911
11	Belize	0,001	0,010	213	219
12	Bénin	0,003	0,010	213	219
13	Bolivie (État plurinational de)	0,007	0,010	213	219
14	Bosnie-Herzégovine	0,014	0,018	378	390
15	Botswana	0,018	0,023	487	501
16	Brésil	1,611	2,049	43 551	44 826
17	Bulgarie	0,038	0,048	1 027	1 057
18	Burkina Faso	0,003	0,010	213	219
19	Burundi	0,001	0,010	213	219
20	Cameroun	0,011	0,014	297	306
21	Canada	3,207	4,079	86 696	89 234

				<b>2012</b>	<b>2013</b>
		<b>Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2010**</b>	<b>Barème avec plafond de 22 % et seuil de 0,01 %</b>	<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>	<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>
	<i>État membre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>		
22	Cap-Vert	0,001	0,010	213	219
23	Chili	0,236	0,300	6 380	6 567
24	Chine	3,189	4,056	86 210	88 733
25	Chypre	0,046	0,059	1 244	1 280
26	Colombie*	0,144	0,183	3 893	4 007
27	Congo	0,003	0,010	213	219
28	Costa Rica*	0,034	0,043	919	946
29	Côte d'Ivoire	0,010	0,013	270	278
30	Croatie	0,097	0,123	2 622	2 699
31	Cuba	0,071	0,090	1 919	1 976
32	Danemark	0,736	0,936	19 897	20 479
33	Djibouti	0,001	0,010	213	219
34	Dominique	0,001	0,010	213	219
35	El Salvador	0,019	0,024	514	529
36	Émirats arabes unis	0,391	0,497	10 570	10 879
37	Équateur	0,040	0,051	1 081	1 113
38	Erythrée	0,001	0,010	213	219
39	Espagne	3,177	4,040	85 885	88 399
40	Estonie	0,040	0,051	1 081	1 113
41	Éthiopie	0,008	0,010	213	219
42	Ex-République yougoslave de Macédoine*	0,007	0,010	213	219
43	Fédération de Russie*	1,602	2,037	43 308	44 575
44	Finlande	0,566	0,720	15 301	15 749
45	France	6,123	7,787	165 526	170 370
46	Gabon	0,014	0,018	378	390
47	Gambie	0,001	0,010	213	219
48	Géorgie	0,006	0,010	213	219
49	Ghana	0,006	0,010	213	219
50	Grèce	0,691	0,879	18 680	19 227

				<b>2012</b>	<b>2013</b>
		<b>Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2010**</b>	<b>Barème avec plafond de 22 % et seuil de 0,01 %</b>	<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>	<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>
	<i>État membre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>		
51	Guatemala*	0,280	0,356	7 569	7 791
52	Guinée	0,002	0,010	213	219
53	Guinée équatoriale	0,008	0,010	213	219
54	Guinée-Bissau	0,001	0,010	213	219
55	Guyana	0,001	0,010	213	219
56	Hongrie	0,291	0,370	7 867	8 097
57	Îles Cook	0,001	0,010	213	219
58	Îles Marshall	0,001	0,010	213	219
59	Inde	0,534	0,679	14 436	14 858
60	Iran (République islamique d')	0,233	0,296	6 299	6 483
61	Irlande	0,498	0,633	13 463	13 857
62	Italie	4,999	6,358	135 140	139 095
63	Jamahiriya arabe libyenne	0,129	0,164	3 487	3 589
64	Jamaïque	0,014	0,018	378	390
65	Japon	12,530	15,935	338 730	348 643
66	Jordanie	0,014	0,018	378	390
67	Kazakhstan	0,076	0,097	2 055	2 115
68	Kenya	0,012	0,015	324	334
69	Kirghizistan	0,001	0,010	213	219
70	Koweït	0,263	0,334	7 110	7 318
71	Lesotho	0,001	0,010	213	219
72	Lettonie	0,038	0,048	1 027	1 057
73	Liban	0,033	0,042	892	918
74	Libéria	0,001	0,010	213	219
75	Liechtenstein	0,009	0,010	213	219
76	Lituanie	0,065	0,083	1 757	1 809
77	Luxembourg	0,090	0,114	2 433	2 504
78	Madagascar	0,003	0,010	213	219
79	Malaisie	0,253	0,322	6 839	7 040
80	Malawi*	0,001	0,010	213	219

				<b>2012</b>	<b>2013</b>
		<b>Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2010**</b>	<b>Barème avec plafond de 22 % et seuil de 0,01 %</b>	<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>	<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>
	<i>État membre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>		
81	Maldives	0,001	0,010	213	219
82	Mali	0,003	0,010	213	219
83	Maroc	0,058	0,074	1 568	1 614
84	Maurice	0,011	0,014	297	306
85	Mauritanie	0,001	0,010	213	219
86	Mexique	2,356	2,996	63 691	65 555
87	Mongolie	0,002	0,010	213	219
88	Mozambique*	0,003	0,010	213	219
89	Namibie	0,008	0,010	213	219
90	Népal	0,006	0,010	213	219
91	Nicaragua	0,003	0,010	213	219
92	Niger	0,002	0,010	213	219
93	Nigéria	0,078	0,099	2 109	2 170
94	Norvège	0,871	1,108	23 546	24 235
95	Nouvelle-Zélande	0,273	0,347	7 380	7 596
96	Oman	0,086	0,109	2 325	2 393
97	Ouganda	0,006	0,010	213	219
98	Pakistan	0,082	0,104	2 217	2 282
99	Panama	0,022	0,028	595	612
100	Paraguay	0,007	0,010	213	219
101	Pays-Bas	1,855	2,359	50 147	51 615
102	Pérou	0,090	0,114	2 433	2 504
103	Philippines	0,090	0,114	2 433	2 504
104	Pologne	0,828	1,053	22 384	23 039
105	Portugal	0,511	0,650	13 814	14 218
106	Qatar	0,135	0,172	3 650	3 756
107	République arabe syrienne	0,025	0,032	676	696
108	République de Corée	2,260	2,874	61 096	62 884
109	République de Moldova	0,002	0,010	213	219
110	République démocratique du	0,003	0,010	213	219

				2012	2013
		Barème des quotas-parts de l'ONU pour 2010**	Barème avec plafond de 22 % et seuil de 0,01 %	Contributions mises en recouvrement auprès des Parties	Contributions mises en recouvrement auprès des Parties
	État membre	Pourcentage	Pourcentage		
	Congo				
111	République démocratique populaire lao	0,001	0,010	213	219
112	République dominicaine	0,042	0,053	1 135	1 169
113	République populaire démocratique de Corée	0,007	0,010	213	219
114	République tchèque	0,349	0,444	9 435	9 711
115	République-Unie de Tanzanie	0,008	0,010	213	219
116	Roumanie	0,177	0,225	4 785	4 925
117	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	6,604	8,399	178 529	183 754
118	Rwanda	0,001	0,010	213	219
119	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,010	213	219
120	Samoa	0,001	0,010	213	219
121	Sénégal	0,006	0,010	213	219
122	Serbie*	0,037	0,047	1 000	1 030
123	Singapour	0,335	0,426	9 056	9 321
124	Slovaquie	0,142	0,181	3 839	3 951
125	Slovénie	0,103	0,131	2 784	2 866
126	Somalie*	0,001	0,010	213	219
127	Soudan	0,010	0,013	270	278
128	Sri Lanka	0,019	0,024	514	529
129	Suède	1,064	1,353	28 764	29 605
130	Suisse	1,130	1,437	30 548	31 442
131	Suriname	0,003	0,010	213	219
132	Tchad	0,002	0,010	213	219
133	Thaïlande	0,209	0,266	5 650	5 815
134	Togo	0,001	0,010	213	219
135	Tonga*	0,001	0,010	213	219
136	Trinité-et-Tobago*	0,044	0,056	1 189	1 224
137	Ukraine	0,087	0,111	2 352	2 421

			<b>2012</b>	<b>2013</b>
			<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>	<b>Contributions mises en recouvrement auprès des Parties</b>
		<b>Barème des quotes-parts de l'ONU pour 2010**</b>	<b>Barème avec plafond de 22 % et seuil de 0,01 %</b>	
	<i>État membre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>	
138	Union européenne	2,5	2,5	53 142
139	Uruguay	0,027	0,034	730
140	Venezuela (République bolivarienne du)	0,314	0,399	8 489
141	Viet Nam	0,033	0,042	892
142	Yémen	0,010	0,013	270
143	Zambie*	0,004	0,010	213
<b>Total</b>		<b>79</b>	<b>100</b>	<b>2 125 676</b>
				<b>2 187 887</b>

\* Nouvelles Parties ayant ratifié la Convention.

\*\* Barème des quotes-parts de l'ONU pour la période 2010–2012 conformément à la résolution 64/248 adoptée par l'Assemblée générale le 24 décembre 2009.



**Tableau 5**

Catégorie de personnel et classe	Approuvé			Proposé 4			Remarques
	Effectif 2009–2011	FAO 2009–2011	PNUE 2009–2011	Effectif 2012–2013	FAO 2012–2013	UNEP 2012–2013	
<b>A. Administrateurs</b>							
D-1	0,50	0,25	0,25	0,50	0,25	0,25	note 1, 2
P-5	2,00	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	note 1
P-4	2,50	1,00	1,50	2,50	1,00	1,50	note 2
P-3	7,00	3,00	4,00	7,00	3,00	4,00	note 1
P-2	2,00	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	
<b>Total partiel</b>	<b>14,00</b>	<b>6,25</b>	<b>7,75</b>	<b>14,00</b>	<b>6,25</b>	<b>7,75</b>	
<b>B. Services généraux</b>							
Agents des services généraux	7,25	2,50	4,75	5,75	1,25	4,50	note 1, 3
<b>Total (A+B)</b>	<b>21,25</b>	<b>8,75</b>	<b>12,50</b>	<b>19,75</b>	<b>7,50</b>	<b>12,25</b>	

Note 1. La FAO assure la prise en charge, en nature, de 25 % des postes D-1 ainsi qu'un P-5, un P-3 et 25 % des agents des services généraux.

Note 2. Le PNUE assure la prise en charge de 25 % des D-1, en cofinancement avec les Conventions de Stockholm et de Rotterdam, et de 50 % des postes de fonctionnaire d'administration, qui sont financés au titre des dépenses d'appui aux programmes.

Note 3. Le PNUE assure la prise en charge de 50 % de quatre postes d'assistant pour les finances et les budgets, l'administration, la base de données et les publications (financés au titre des dépenses d'appui aux programmes).

Note 4. Les dépenses de personnel figurant au tableau 1 correspondent à 92 % des dépenses de personnel requises pour pourvoir tous les postes de ce tableau indicatif des effectifs.

**Coûts salariaux standard pour Genève et Rome pour l'exercice biennal 2012–2013 (en dollars)**

	Genève				Rome			
	2010	2011	2012 <sup>1</sup>	2013 <sup>2</sup>	2010	2011	2012 <sup>1</sup>	2013 <sup>2</sup>
<b>A. Administrateurs</b>								
D-2	268 840	279 594	297 336	309 229	266 373	277 028	283 071	294 394
D-1	245 336	255 149	273 416	284 353	252 807	262 920	274 697	285 685
P-5	217 255	225 945	244 088	253 852	220 859	229 693	242 249	251 939
P-4	187 616	195 121	206 336	214 589	192 217	199 906	205 009	213 209
P-3	157 872	164 187	172 432	179 329	156 225	162 474	168 892	175 648
P-2	132 080	137 363	143 624	149 369	133 074	138 397	139 901	145 497
<b>B. Services généraux</b>								
Agents des services généraux	106 600	110 864	125 216	130 225	110 935	115 372	121 493	126 353

1 Les coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies pour Genève et Rome pour l'année 2011 (version 10, datée du 11 janvier 2011), majorés de 4 %, ont été utilisés pour calculer les dépenses de personnel en 2012.

2 Le chiffre pour 2012, majoré de 4 %, a été utilisé pour calculer les dépenses de personnel en 2013.

## Annexe II

### Liste des documents de pré-session classés par point de l'ordre du jour

#### Point 2 : Adoption de l'ordre du jour

UNEP/FAO/RC/COP.5/1/Rev.1                      Ordre du jour provisoire

#### Point 3 : Questions d'organisation

##### c) Organisation des travaux

UNEP/FAO/RC/COP.5/1/Rev.1/Add.1/Rev.1      Ordre du jour provisoire annoté

UNEP/FAO/RC/COP.5/2                              Note de scénario pour la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam

UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/1                      Provisional list of meeting documents organized by provisional agenda item and by document number

#### Point 4 : Règlement intérieur de la Conférence des Parties

UNEP/FAO/RC/COP.5/3                              Règlement intérieur de la Conférence des Parties

#### Point 5 : Questions relatives à l'application de la Convention

##### a) État d'application

UNEP/FAO/RC/COP.5/4                              Processus actuels de réglementation des produits chimiques et leur correspondance aux définitions de l'article 2 de la Convention de Rotterdam pour les produits chimiques interdits ou strictement réglementés

UNEP/FAO/RC/COP.5/5                              État d'application de la Convention

UNEP/FAO/RC/COP.5/6                              Solutions possibles pour traiter les produits chimiques dont le Comité d'étude des produits chimiques recommande l'inscription à l'Annexe III mais pour lesquels la Conférence des Parties est incapable de parvenir à un consensus

UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/2                      Status of ratification of the Rotterdam Convention as at 30 May 2011

UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/3                      Status of designated national authorities and official contact points

UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/7                      Communication of the Secretariat

##### b) Comité d'étude des produits chimiques

UNEP/FAO/RC/COP.5/7/Rev.1                      Nomination au Comité d'étude des produits chimiques

UNEP/FAO/RC/COP.5/8                              Nomination des gouvernements qui désigneront des experts qui feront partie du Comité d'étude des produits chimiques

UNEP/FAO/RC/COP.5/9                              Rapports du Comité d'étude des produits chimiques

UNEP/FAO/RC/COP.5/9/Add.1/Rev.1              Additif : Rapport du Comité d'étude des produits chimiques sur les travaux de sa cinquième réunion

	UNEP/FAO/RC/COP.5/9/Add.2/Rev.1	Additif : Rapport du Comité d'étude des produits chimiques sur les travaux de sa sixième réunion
	UNEP/FAO/RC/COP.5/9/Add.3	Additif : Rapport du Comité d'étude des produits chimiques sur les travaux de sa septième réunion
	UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/4/Rev.1	Information pertaining to experts serving on the Chemical Review Committee
	UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/5	Legal opinion on the application of criterion (d) of Annex II to the Rotterdam Convention
<b>c)</b>	<b>Examen de produits chimiques en vue de leur inscription à l'Annexe III de la Convention</b>	
	UNEP/FAO/RC/COP.5/11	Inscription de l'amiante chrysotile à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam
	UNEP/FAO/RC/COP.5/12	Inscription de l'endosulfan à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam comme recommandé par le Comité d'étude des produits chimiques à sa deuxième réunion à la suite des notifications de mesure de réglementation finale présentées par les Pays-Bas et la Thaïlande
	UNEP/FAO/RC/COP.5/13	Inscription de l'endosulfan à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam, comme recommandé par le Comité d'étude des produits chimiques à sa sixième réunion à la suite des notifications de mesures de réglementation finales présentées par le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Communauté européenne, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal
	UNEP/FAO/RC/COP.5/14	Inscription de l'alachlore à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam
	UNEP/FAO/RC/COP.5/15	Inscription de l'aldicarbe à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam
<b>d)</b>	<b>Non-respect</b>	
	UNEP/FAO/RC/COP.5/16	Non-respect : procédures et mécanismes institutionnels permettant de déterminer les cas de non-respect des dispositions de la Convention et les mesures à prendre à l'égard des parties contrevenantes
<b>e)</b>	<b>Ressources financières</b>	
	UNEP/FAO/RC/COP.5/17	Suivi de la décision RC-4/8 sur les progrès accomplis dans l'application de la décision RC-3/5 : étude des options possibles pour des mécanismes de financement durables et viables
	UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/18	Progress report on the implementation of Governing Council decision SS.XI/8 on the consultative process on financing options for chemicals and wastes
<b>f)</b>	<b>Assistance technique</b>	
	UNEP/FAO/RC/COP.5/10	Projet de plan stratégique visant à renforcer les capacités des Parties à fournir des réponses concernant les importations et des notifications de mesures de réglementation finales pour les produits chimiques industriels

UNEP/FAO/RC/COP.5/18	Assistance technique : rapport sur les activités exécutées pendant la période 2009-2011 et analyse
UNEP/FAO/RC/COP.5/19	Assistance technique : plan de travail pour la période biennale 2012-2013
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/6	National and regional delivery of technical assistance: information on 2009–2010 national, subregional and regional meetings in support of the implementation of the Rotterdam Convention
<b>g) Commerce</b>	
UNEP/FAO/RC/COP.5/21	Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce
<b>h) Échange d'informations</b>	
UNEP/FAO/RC/COP.5/20	Projet de plan stratégique visant à établir des procédures pour le fonctionnement de l'élément du centre d'échange conjoint relatif à la Convention de Rotterdam
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/8	Information exchange requirements under the Rotterdam Convention and other information relevant to the development of a draft strategic plan for establishing procedures for the operation of the Rotterdam Convention components of the joint clearing-house mechanism

**Point 6 : Coopération et coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm**

UNEP/FAO/RC/COP.5/25	Amélioration de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
UNEP/FAO/RC/COP.5/25/Add.1	Additif : Activités conjointes
UNEP/FAO/RC/COP.5/25/Add.2	Additif : Fonctions de gestion conjointes
UNEP/FAO/RC/COP.5/25/Add.3	Additif : Services conjoints
UNEP/FAO/RC/COP.5/25/Add.4	Additif : Synchronisation des cycles budgétaires
UNEP/FAO/RC/COP.5/25/Add.5	Additif : Vérification conjointe des comptes
UNEP/FAO/RC/COP.5/25/Add.6	Additif : Modalités d'examen
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/11	Report on joint activities carried out by the secretariats of the Basel, Rotterdam and Stockholm conventions during 2009 and 2010
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/12	Submissions from parties, regional centres and other stakeholders on activities carried out to implement the synergies decisions
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/13/Rev.1	Information submitted by the Inter-Organization Programme for the Sound Management of Chemicals on efforts to promote programmatic cooperation and coordination and on activities to implement the synergies decisions
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/14	Information submitted by the United Nations Environment Programme and the Food and Agriculture Organization of the United Nations

	on progress on programmatic cooperation in the field to support the implementation of the three conventions in areas of common concern and the inclusion of such cooperation in their biennial work programmes
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/15	Report on clearing-house mechanisms and similar mechanisms in the area of chemicals and wastes
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/16	Additional information on Safe Planet: the United Nations Campaign for Responsibility on Hazardous Chemicals and Wastes
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/17	Décision SC-5/27 de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : amélioration de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm

**Point 7 : Programme de travail du secrétariat et adoption du budget**

UNEP/FAO/RC/COP.5/22	Activités du secrétariat
UNEP/FAO/RC/COP.5/23	Rapport financier et effectifs du secrétariat
UNEP/FAO/RC/COP.5/24	Programme de travail et projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013
UNEP/FAO/RC/COP.5/24/Add.1	Additif : Scénarios budgétaires
UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/9	Update on funding and staffing situation

**Point 9 : Questions diverses**

UNEP/FAO/RC/COP.5/INF/10/Rev.1	List of new observers
--------------------------------	-----------------------

## Annexe III

### Rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants à la cinquième réunion de la Conférence des Parties

1. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, les pouvoirs des représentants ainsi que les noms des suppléants et des conseillers doivent être communiqués au secrétariat si possible vingt-quatre heures au plus tard après l'ouverture de la réunion. Toute modification ultérieure de la composition des délégations doit également être communiquée au secrétariat. Les pouvoirs doivent émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, de l'autorité compétente de cette organisation.
2. À la fin de la journée du 23 juin 2011, les représentants de 104 Parties à la Convention étaient inscrits pour participer à la cinquième réunion de la Conférence des Parties.
3. Les pouvoirs émis soit par le chef de l'État ou du gouvernement, soit par le ministre des affaires étrangères ont été transmis pour les représentants des 85 Parties suivantes participant à la réunion : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Viet Nam, Zambie.
4. Les pouvoirs émis soit par le chef de l'État ou du gouvernement, soit par le ministre des affaires étrangères ont été transmis par télécopie ou sous la forme d'une photocopie pour les représentants des 12 Parties suivantes participant à la réunion : Bolivie (État plurinational de), Burundi, Costa Rica, Ghana, Italie, Kenya, Maldives, Mauritanie, Philippines, Roumanie, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du). Conformément aux pratiques en vigueur, il est recommandé d'accepter les pouvoirs de ces Parties, étant entendu que les originaux sont transmis au secrétariat dès que possible.
5. La Partie suivante a transmis des pouvoirs émis par une autorité autre que les autorités énoncées dans l'article 19 du règlement intérieur : Guinée équatoriale.
6. Les six Parties suivantes participant à la réunion n'ont pas transmis de pouvoirs pour leurs représentants respectifs : Arabie saoudite, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, République arabe syrienne.
7. Par conséquent, les Parties énoncées aux paragraphes 5 et 6 participent à la réunion en qualité d'observateurs et seront inscrites comme tels dans le rapport de la réunion et la liste des participants.

## Annexe IV

### Amiante chrysotile

1. Le texte ci-après a été élaboré par le groupe de contact sur les substances chimiques candidates, étant entendu que l'adoption d'une telle décision serait subordonnée à l'inscription par la Conférence des Parties de l'amiante chrysotile à l'Annexe III de la Convention.
2. La Conférence des Parties n'ayant pas inscrit l'amiante chrysotile à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam à sa cinquième réunion, elle a accepté d'annexer le projet de décision figurant ci-après au présent rapport pour examen éventuel à une réunion future.

### Projet de décision RC-5/[ ] : [Mesure de suivi du Comité d'étude des produits chimiques concernant l'inscription de l'amiante chrysotile à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam

#### Présenté par le groupe de contact sur les substances chimiques candidates

*La Conférence des Parties,*

*Ayant amendé* la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international pour inscrire l'amiante chrysotile à l'Annexe III de la Convention,

*Rappelant* l'article 14 de la Convention,

*Consciente* du caractère exceptionnel de la demande faite au Comité d'étude des produits chimiques de prendre des mesures de suivi à l'égard de l'amiante chrysotile et ses solutions de remplacement,

*Consciente également* des préoccupations exprimées par un petit nombre de Parties concernant la portée des informations mises à disposition dans le cadre des notifications de mesures de réglementation finales et compilées dans les documents d'orientation des décisions concernant l'amiante chrysotile,

*Notant* que plusieurs Parties ont demandé des informations sur les solutions de remplacement de l'amiante chrysotile,

*Notant également* que plusieurs Parties ont demandé des informations sur des mesures de protection additionnelles qui ne sont pas considérées comme étant des interdictions ou des réglementations strictes mais visant néanmoins à limiter l'exposition aux risques posés par l'amiante chrysotile et à contrôler ces risques,

*Ayant à l'esprit* les capacités dont disposent les pays en développement pour gérer les risques et mettre en place des mesures de protection,

*Consciente* du rôle que pourraient jouer l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organisations internationales en apportant des informations pertinentes,

1. *Invite* les Parties et les autres parties prenantes intéressées à fournir au secrétariat des informations sur les solutions de remplacement et les mesures de gestion des risques de l'amiante chrysotile;
2. *Prie* le secrétariat de compiler et mettre à la disposition du Comité d'étude des produits chimiques et des autres parties prenantes intéressées toutes les informations reçues en réponse à l'invitation faite au paragraphe 1 de la présente décision;
3. *Donne pour instruction* au Comité d'étude des produits chimiques d'examiner les informations disponibles et de faire rapport sur les résultats de ses travaux à la Conférence des Parties à sa sixième réunion.]